

**AIRES PRÉFÉRENTIELLES
D'ÉCHANGES MATRIMONIAUX
AUX 19^e ET 20^e SIÈCLES : BASSILY (*)**

par

Yvan LEPAGE

(Université Libre de Bruxelles, Laboratoire d'Anthropologie, Prof. Fr. Twiesselmann).

1. Introduction.

Les circonstances qui président dans nos sociétés industrielles à l'établissement des échanges matrimoniaux sont encore mal connues. Les sociétés européennes n'édicte qu'une seule règle impérative : celle qui prohibe l'inceste. Comme dans toute société, le mariage suit cependant des règles plus ou moins formulées qui sont d'ordre biologique, sociologique, économique, psychologique, culturel, philosophique, ethnique ou géographique.

Les effets de ces facteurs se traduisent notamment par une modification des aires préférentielles des échanges matrimoniaux : c'est ce dernier phénomène que nous allons analyser pour une commune rurale du Hainaut : Bassily.

2. Les sources.

Grâce à l'autorisation des autorités communales de Bassily, il a été possible de dépouiller les archives d'état civil. Les actes de mariage ont été systématiquement relevés de 1813 à 1969, avec une interruption de 1823 à 1832 due à la disparition des registres des archives de l'état civil. Le relevé des actes de mariage a été effectué par M. Lefèvre au cours de l'hiver 1973-1974.

(*) Communication présentée le 24 novembre 1975.

Ces archives ne permettent de suivre que partiellement les mariages des habitants de la commune. En effet, le mariage est le plus souvent célébré dans la commune du dernier domicile de la jeune fille et les unions des jeunes hommes qui se marient en dehors de leur commune nous échappent. Pour réaliser un relevé exhaustif, l'idéal serait de travailler à partir des publications de mariage. A titre palliatif, on accepte l'hypothèse, a priori plausible, que les unions d'un autochtone avec une étrangère à la localité et celles d'une autochtone avec un étranger à la localité sont en nombre égal.

Les renseignements exploités pour cette analyse sont :

- les lieux de naissance des futurs conjoints ;
- les lieux de résidence des futurs époux au moment du mariage ;
- la date de la célébration du mariage.

Pour chacun des couples, on a calculé la distance séparant les lieux de naissance et la distance séparant les lieux de résidence ; la mobilité pré-nuptiale féminine et masculine a été estimée sur la base de la distance séparant le lieu de naissance et la dernière résidence de chacun des futurs conjoints.

Les années d'observation ont été groupées en périodes de 10 et 20 ans. Ce groupement a été effectué dans le but d'unifier les périodes d'observation, de rassembler un nombre important de données et d'isoler les périodes de guerres. Les périodes d'observation se répartissent de la façon suivante : 1813-1822 ; 1833-1849 ; 1850-1869 ; 1870-1889 ; 1890-1909 ; 1910-1919 ; 1920-1939 ; 1940-1949 ; 1950-1969.

3. Situation géographique de la commune.

Bassily est située dans l'arrondissement de Soignies, province de Hainaut (Fig. 1). Depuis le redécoupage administratif de 1963, elle se trouve en bordure de l'arrondissement néerlandophone de Halle-Vilvoorde (Brabant). Elle possède une limite commune avec l'arrondissement d'Ath (Hainaut). Elle est éloignée de 8 km d'Enghien, de 12,5 km d'Ath, de 18 km de Soignies (chef-lieu d'arrondissement) et de 34 km de Mons (chef-lieu de province).

La commune est traversée par de nombreux axes de communication. Ce sont la route d'état n° 8 Bruxelles-Tournai, la ligne de chemin de fer n° 94 Bruxelles-Tournai-Lille, la ligne de chemin de fer de substitution n° 87b Enghien-Lessines-Ronse, la ligne d'autobus n° 475 Enghien-Geraardsbergen-Bassily et la ligne d'autobus n° 823 Bassily-Soignies.

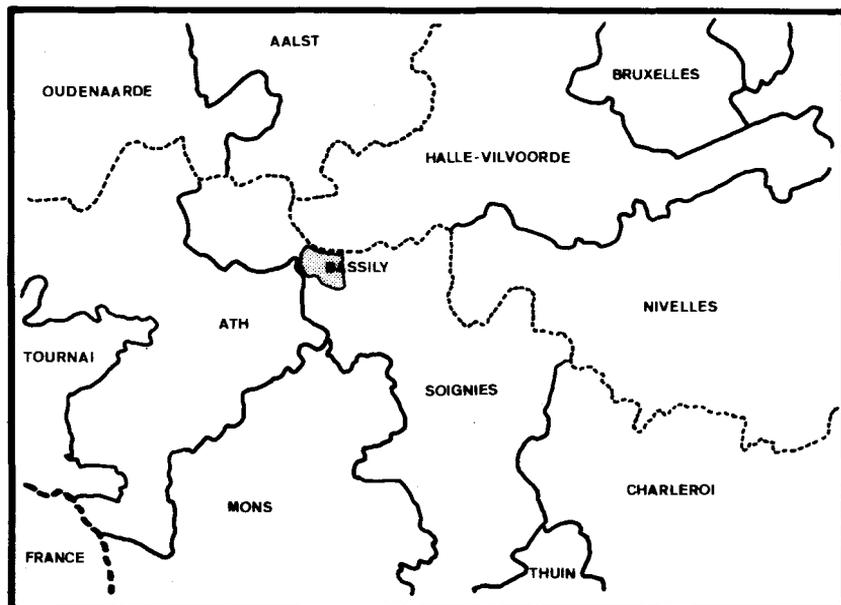


Fig. 1. — Localisation administrative de Bassily.

4. Les données.

Le nombre d'actes de mariage relevés s'élève à 1250, soit une moyenne annuelle de 8,5. Les actes ont été retranscrits sur cartes perforées. Le tableau 1 reproduit la distribution des actes de mariage selon les périodes et les fréquences des mariages uxori-locaux. Sur les 1250 unions contractées à Bassily, 1163 soit 93,04 % sont de ce type.

5. Les aires résidentielles.

Pour décrire l'évolution de la géographie des échanges matrimoniaux au cours des 19^e et 20^e siècles, les mariages ont été classés en quatre catégories, selon le domicile respectif des époux. La cérémonie nuptiale selon la loi belge devant nécessairement se dérouler dans la commune de résidence d'un des conjoints, on peut établir quatre catégories selon que l'autre conjoint est domicilié :

- A) dans la même commune (Bassily);
- B) dans une autre commune de l'arrondissement de Soignies;
- C) dans une commune belge située dans un autre arrondissement;
- D) dans une commune située hors de Belgique.

PÉRIODES	Nombre d'actes de mariage	Jeunes filles domiciliées à Bassily	
		N	%
1813-1822	102	98	96,07
1833-1849	158	145	91,77
1850-1869	188	171	90,85
1870-1889	174	153	87,93
1890-1909	200	186	93,00
1910-1919	59	54	91,53
1920-1939	159	156	98,11
1940-1949	73	70	95,89
1950-1969	137	130	94,89
1813-1969	1250	1163	93,04

TABLEAU 1

PÉRIODES	A		B		C		D		Total
	N	%	N	%	N	%	N	%	
1813-1822	74	72,55	20	19,60	8	7,84	—	—	102
1833-1849	92	58,22	43	27,21	23	14,55	—	—	158
1850-1869	106	56,38	51	27,12	31	16,48	—	—	188
1870-1889	82	47,12	57	32,75	34	19,54	1	0,57	174
1890-1909	98	49,00	57	28,50	43	21,50	2	1,00	200
1910-1919	31	52,54	18	30,50	10	16,96	—	—	59
1920-1939	57	35,84	68	42,76	33	20,75	1	0,62	159
1940-1949	23	31,50	29	39,72	20	27,97	1	1,31	73
1950-1969	38	27,73	52	37,95	47	34,30	—	—	137
1813-1969	601	48,08	395	31,60	249	19,92	5	0,40	1250

TABLEAU 2

Les nombres absolus et les pourcentages respectifs de ces mariages sont repris dans le tableau 2.

La catégorie des mariés domiciliés dans la même localité totalise 48,08 % des mariages contractés dans la commune. Ces mariages homochtones sont restés, au cours du 19^e siècle, supérieurs à 50 % des unions. Il faut attendre les années 1920 pour voir leur proportion baisser. Elles rassemblent encore plus d'un quart des unions dans la dernière période. Dans ce domaine, les populations ont gardé une attitude constante jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Après s'est marquée une diminution des unions entre ressortissants de la même localité, imprimant ainsi une intensification des échanges matrimoniaux en dehors de la localité d'observation.

La catégorie des mariés domiciliés dans deux communes de l'arrondissement de Soignies rassemble 31,60 % de toutes les unions célébrées dans la commune. Les proportions oscillent entre 19,60 % en 1813-1822 et 42,76 % en 1920-1939. Tout au long du 19^e siècle, les échanges matrimoniaux à l'intérieur de l'arrondissement de Soignies sont quasi constants avec des taux se situant entre 27 % et 33 %. Il faut attendre la fin de la première guerre mondiale pour que cette catégorie d'unions prédomine. Mais dès la période suivante le taux diminue au profit de la catégorie des époux domiciliés dans deux arrondissements différents.

La catégorie des mariés domiciliés dans deux arrondissements différents comporte 19,92 % des mariages enregistrés à Bassily. Les valeurs de cette catégorie de mariage n'ont cessé de progresser avec toutefois un léger fléchissement de cette progression au cours de la période 1910-1919. La fréquence d'apparition de ce type d'union est toujours restée en troisième position, jusqu'au début de la seconde moitié du 20^e siècle. A partir de cette date, cette catégorie d'unions vient en seconde position s'approchant des valeurs relatives des unions de la seconde catégorie.

L'éloignement des frontières politiques ne favorise pas les contacts avec les personnes domiciliées hors des frontières belges. Leur nombre s'élève à 5 unités.

6. La distance entre les lieux de naissance.

L'intérêt du calcul de cette distance est particulier en génétique des populations. Cette mesure permet d'appréhender la distance entre les générations d'une manière diachronique.

La nomenclature de sériation des différents types d'unions s'inspire de la précédente. On trouve les catégories suivantes :

- A) les deux jeunes gens natifs de la même commune ;
 B) les deux jeunes gens natifs de deux communes du même arrondissement ;
 C) les deux jeunes gens natifs de deux arrondissements différents ;
 D) les unions dont au moins un des conjoints est natif d'un pays étranger.

PÉRIODES	A		B		C		D		Total
	N	%	N	%	N	%	N	%	
1813-1822	35	34,31	42	41,18	25	24,50	—	—	102
1833-1849	47	29,75	58	36,71	53	33,54	—	—	158
1850-1869	59	31,38	75	39,89	52	27,66	2	1,06	188
1870-1889	59	33,91	67	38,51	45	25,86	3	1,72	174
1890-1909	60	30,00	67	37,50	67	37,50	6	3,00	200
1910-1919	16	27,12	27	45,76	16	27,12	—	—	59
1920-1939	23	14,46	71	44,65	63	39,62	2	1,25	159
1940-1949	7	9,58	27	36,98	35	35,95	4	5,48	73
1950-1969	9	6,57	47	34,31	71	51,82	10	7,30	137
1813-1969	315	25,20	481	38,31	427	34,16	27	2,16	1250

TABLEAU 3

Le tableau 3 reproduit les nombres absolus et relatifs de ces différentes catégories selon les époques.

Les unions entre jeunes gens natifs de la même localité ne prédominent à aucun moment. Cette catégorie d'unions est loin d'être préférentielle. La fréquence d'apparition des unions entre autochtones n'a cessé de diminuer du 19^e siècle à nos jours. A partir de la seconde guerre mondiale, ces unions deviennent quasi marginales.

Quantitativement les unions entre natifs du même arrondissement forment la catégorie d'unions la plus importante. Toutefois, dès la seconde guerre mondiale, ce type de mariage ne prédomine plus. Le total des unions des deux premières catégories décroît. Les valeurs passent de 75,49 % en 1813-1822 à 40,88 % en 1950-1969. Le changement d'attitude des populations s'est produit dans les dernières années du 19^e siècle et les premières années de ce 20^e siècle. Le 20^e siècle voit une extension des unions entre ressortissants de différents arrondissements.

Vu la situation géographique de la commune, la proportion des unions entre ressortissants de deux arrondissements a toujours été importante. Cette catégorie de mariages passe de 24, 50 % en 1813-1822 à 51, 82 % en 1950-1969. Cette progression s'est opérée par paliers. Le 19^e siècle se caractérise en rassemblant un quart des unions de ce type. Le second palier s'étend de 1890 à 1939 avec des taux supérieurs à 30 %. La première guerre mondiale marque un retour à la situation des années antérieures. Le stade actuel de l'évolution de cette catégorie d'unions correspond à une valeur proche de 50 % des unions contractées dans la localité.

La proportion d'unions entre ressortissants de pays étrangers reste marginale. On compte 27 unions impliquant un conjoint né hors des frontières politiques belges dont un tiers en 1950-1969. Les pays d'origine sont la France, la Hollande et l'Allemagne fédérale.

7. La mobilité féminine prénuptiale.

Les déplacements humains sur le plan national sont observés avec plus d'attention depuis quelque temps. Seul l'exode rural a fait l'objet de commentaires. A défaut de fichier permanent de la population, les déplacements humains ne sont connus que de manière indirecte. Les recensements offrent la possibilité de calculer un solde soit positif, soit négatif pour des unités géographiques déterminées.

Nous avons essayé de caractériser la mobilité à l'aide de la distance séparant le lieu de naissance et la dernière résidence au moment du mariage : tous les déplacements intervenus entre ces deux dates nous échappent. Bien que fragmentaires, ces renseignements apportent une contribution à la connaissance de la mobilité prénuptiale des populations. Elle donne également une indication de l'apport au peuplement de la commune.

Notre analyse porte sur la population féminine domiciliée à Bassily. Elle concerne 93,04 % des actes de mariage enregistrés (voir tabl. 1). Le schéma de classification précédent a été maintenu. Les jeunes filles domiciliées à Bassily au moment de leur mariage ont été répertoriées en quatre catégories selon qu'elles sont nées :

- A) à Bassily ;
- B) dans une commune de l'arrondissement de Soignies ;
- C) hors de l'arrondissement de Soignies mais en Belgique ;
- D) à l'étranger.

Les valeurs absolues et relatives sont données dans le tableau 4. La dernière colonne de ce tableau donne le nombre de femmes domiciliées à Bassily et le pourcentage du total des mariages que ce nombre représente.

PÉRIODES	A		B		C		D		(1)
	N	%	N	%	N	%	N	%	
1813-1822	73	74,49	19	19,39	6	6,12	—	—	98 (96,07)
1833-1849	111	76,55	16	11,03	18	12,42	—	—	158 (91,77)
1850-1869	140	81,87	24	14,04	7	4,09	—	—	188 (90,85)
1870-1889	125	81,70	17	11,11	11	7,19	—	—	153 (87,93)
1890-1909	146	78,49	24	12,90	14	7,52	2	1,09	186 (93,00)
1910-1919	37	68,52	10	18,51	7	12,97	—	—	54 (91,53)
1920-1939	102	65,38	28	17,94	26	16,68	—	—	156 (98,11)
1940-1949	41	58,57	14	20,03	12	17,14	3	4,85	73 (95,89)
1950-1969	67	51,53	33	25,38	26	20,02	4	3,07	130 (94,89)
1813-1969	842	72,39	185	15,90	127	10,92	9	0,77	163 (93,04)

TABLEAU 4

La fraction de jeunes filles nées et domiciliées à Bassily est très importante. Quelle que soit la période envisagée, cette catégorie prédomine. Les valeurs enregistrées sont toujours supérieures à 50 % des effectifs féminins. Cette proportion atteignait 80 % au siècle dernier. Le 20^e siècle voit une diminution très nette de la sédentarisation féminine pré-nuptiale. Un changement d'attitude significatif apparaît à partir des années 1910-1919 et ne cesse de s'amplifier par la suite.

La contribution au peuplement de la commune par des jeunes filles natives de l'arrondissement de Soignies représente pour les 147 années d'observation, 15,90 % des jeunes filles domiciliées à Bassily. Cet étoffement des classes matrimoniales oscille selon les périodes sans jamais tomber au-dessous de 10 % et ne dépasse les 20 % des effectifs féminins qu'à partir de 1940-1949. Le nombre total de jeunes filles nées dans l'arrondissement de Soignies atteint 88,29 % des jeunes filles. Insensiblement cette proportion diminue et compte 76,91 % de la population féminine concernée en 1950-1969.

(1) Nombre de femmes domiciliées à Bassily et pourcentage du total des mariages que ce nombre représente.

La participation des jeunes filles natives d'un autre arrondissement au peuplement de Bassily s'accroît progressivement. Le phénomène est spécifique au 20^e siècle et il concerne 20 % des effectifs féminins de la dernière période 1950-1969.

L'importance des jeunes filles nées à l'étranger est nulle au 19^e siècle. Ces effectifs s'élèvent à 9 unités, soit 0,77 % au 20^e siècle.

8. La mobilité masculine préuptiale.

Les jeunes hommes ont été répertoriés sous la même nomenclature que les jeunes filles, selon qu'ils sont toujours domiciliés :

- A) dans la commune de naissance ;
- B) dans l'arrondissement de naissance ;
- C) hors de l'arrondissement de naissance mais en Belgique ;
- D) à l'étranger.

Les valeurs absolues et relatives sont présentées dans le tableau 5.

PÉRIODES	A		B		C		D		Total
	N	%	N	%	N	%	N	%	
1813-1822	65	63,72	30	29,41	7	6,87	—	—	102
1833-1849	109	68,98	41	25,94	8	5,08	—	—	158
1850-1869	132	70,21	43	22,87	11	5,86	2	1,06	188
1870-1889	134	77,01	33	18,96	5	2,89	2	1,14	174
1890-1909	144	72,00	39	19,50	16	8,00	1	0,50	200
1910-1919	51	86,44	6	10,16	2	3,40	—	—	59
1920-1939	100	62,89	37	23,27	19	11,96	3	1,88	159
1940-1949	49	67,12	16	21,91	8	10,57	—	—	73
1950-1969	71	51,81	41	29,92	21	15,36	4	2,91	137
1813-1969	855	68,40	286	22,88	97	7,76	12	0,96	1250

TABLEAU 5

Les sédentaires représentent, quelle que soit la période d'observation, le groupe le plus important. Ils totalisent 68,40 % des jeunes hommes. Il faut attendre la période 1920-1939 pour enregistrer un changement significatif de comportement qui se poursuit en s'amplifiant. La mobilité masculine se manifeste principalement à l'intérieur de l'arrondissement de naissance. Le comportement est resté constant jusqu'à la veille de la dernière période. Au cours de cette dernière le mouvement s'est accru.

Les migrations entre arrondissements différents se sont principalement développées après la première guerre mondiale. Elles totalisent 7,76 % des effectifs masculins. Les déplacements humains internationaux comptent 12 unités soit 0,96 % des jeunes hommes.

Il est opportun de souligner que la sédentarisation masculine est légèrement supérieure à la féminine, mais la différence n'est pas significative. Il semblerait également que les mouvements de population sont plus intenses à l'intérieur de l'arrondissement de naissance pour les jeunes hommes que pour les jeunes filles. Cette remarque doit prendre en considération que Bassily est située au point de contact de plusieurs arrondissements et que les jeunes hommes n'élisent pas obligatoirement domicile dans cette localité.

9. Les aires matrimoniales.

Les valeurs des pourcentages de ces différentes catégories d'unions ne nous renseignent que très imparfaitement sur la nature des migrations matrimoniales à l'intérieur de l'arrondissement ainsi que sur ceux conclus en dehors de l'arrondissement de Soignies.

L'analyse détaillée des lieux géographiques intéressés par les échanges matrimoniaux, se traduit par une extension de proche en proche en longeant l'ancien découpage administratif en vigueur avant la promulgation de la loi de 1963. Les échanges se produisent le long des axes de communication Ath-Enghien et Bassily-Lessines. L'intensité des échanges se manifeste principalement le long de l'artère Bassily-Lessines, axe plus ou moins perpendiculaire aux grands axes de communication.

La pénétration au-delà de la frontière linguistique (limites administratives antérieures à 1963) reste faible. Il est opportun de souligner qu'au moment où les échanges matrimoniaux semblent s'intensifier au-delà de cette frontière, celle-ci a subi un remaniement. On peut dire que l'ancienne délimitation administrative des deux principales communautés linguistiques belges correspondait à une frontière humaine, véritable obstacle aux échanges de population rarement franchi. Les aires matrimoniales mises en évidence par la détermination des lieux privilégiés des échanges matrimoniaux s'étirent en bordure de la frontière linguistique traditionnelle depuis le début du 19^e siècle jusqu'à nos jours. La figure 2 illustre l'évolution des aires au sein desquelles se sont opérés les échanges matrimoniaux du 19^e siècle au 20^e siècle.

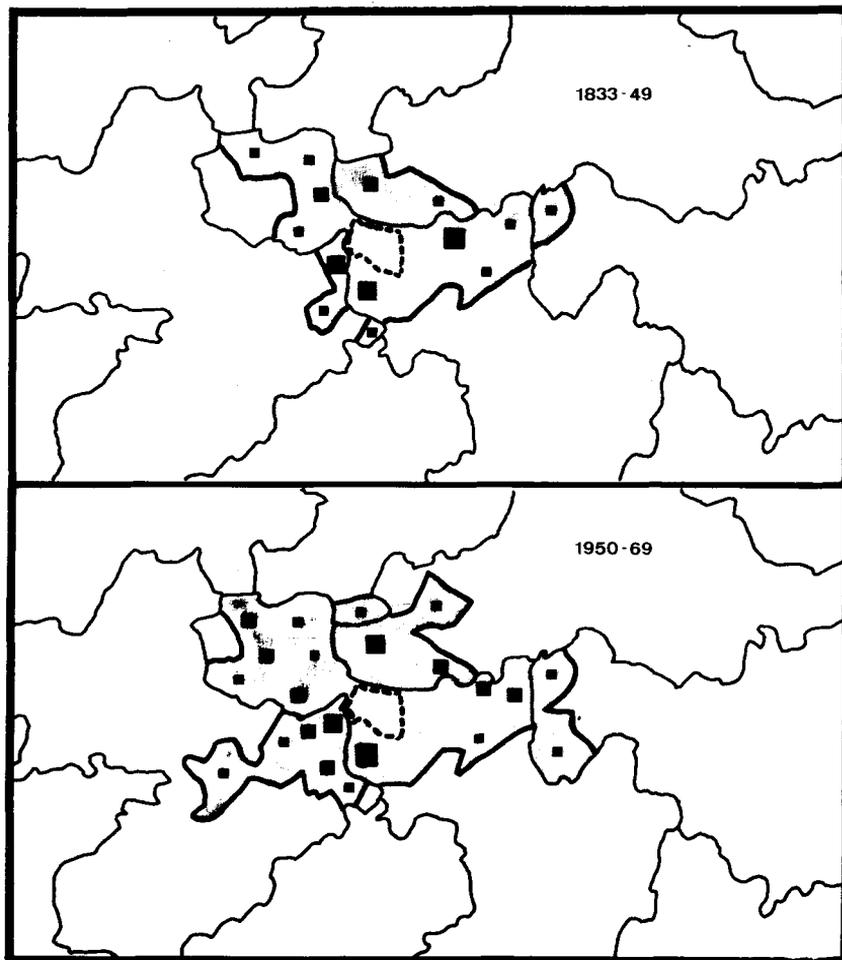


Fig. 2. — Aires matrimoniales à Bassilly en 1833-1849 et 1950-1969.

10. Conclusion.

L'évolution des aires préférentielles des échanges matrimoniaux au cours des 19^e et 20^e siècles à Bassilly suggère quelques constatations.

Les modifications dans le comportement des populations sont intervenues dans l'entre-deux-guerres, que ce soit sous l'angle de la mobilité masculine, féminine ou de l'endogamie. Les aires dans les limites desquelles s'opèrent les échanges matrimoniaux manifestent

une grande stabilité. Les barrières issues du temps passé se maintiennent encore de nos jours. Les variations se produisent essentiellement à l'intérieur de ces zones préférentielles. La compréhension du maintien de ces limites est à rechercher dans l'analyse des mentalités et des mécanismes de transmission de l'héritage culturel. Il est étonnant de constater que les migrations féminines sont aussi intenses que les masculines. Elles concernent environ 30 % des populations et gardent un caractère local.

Cette première enquête a permis de déceler l'évolution des limites extérieures des aires préférentielles d'échanges matrimoniaux. Il conviendrait de compléter cette étude par la mise en évidence des barrières internes aux échanges matrimoniaux.

BIBLIOGRAPHIE

CAVALLI-SFORZA, L.L.

1958 Some data on the genetic structure of human populations.
in : Proc. Xth int. Cong. Genetics, 1 : 389-407.

1962 The distribution of migration distances models, and applications to genetics.
in : Les déplacements humains. Aspects méthodologiques de leur mesure.
Paris, Hachette, 239 p.

COURGEAU, G.

1970 *Les champs migratoires en France.*
Paris, P.U.F., 158 p.

DODINVAL, P.

1973 Distribution of matrimonial migration in Belgium.
Human Heredity, 23 : 59-68.

GIRARD, A.

1964 *Le choix du conjoint.*
Paris, P.U.F., 201 p.

HENRION, C. et E. LAMBRECHTS.

1968 *Le mariage en Belgique.*
Bruxelles, E.V.O., 259 p.

JOHNSTON, R.J. et N.J. PERRY.

1972 Déviation directionnelle dans les aires de contact. Deux exemples de relations matrimoniales dans la France rurale du XIX^e siècle.
Etude rurales, 46 : 23-33.

MOREL, A.

1972 L'espace social d'un village picard.
Etudes rurales, 45 : 62-80.

SEGALEN, M. et A. JACQUARD.

1971 Choix du conjoint et homogamie.
Population, 26 : 487-498.

1973 Isolement sociologique et isolement génétique.
Population, 28 : 551-498.

SUTTER, J.

- 1958 L'évolution de la distance séparant le domicile des futurs époux.
Population, 13 : 227-258.

SUTTERS, J. et L. TABAH.

- 1955 L'évolution de deux isolats de deux départements français : Loir-et-Cher et Finistère.
Population, 10 : 645-674.

WALTER, H. and J. NEMESKERI.

- 1972 Population genetic investigations in the Bodraghöz area of N.E. Hungary.
in : *Advance in the biology of human populations*. Budapest, Akadémiai Kiado, 1972 : 329-343.

Adresse de l'auteur : LEPAGE, Yvan

Laboratoire d'Anthropologie, U.L.B.
avenue Ad. Buyl 129
B 1050 Bruxelles.